



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 22 FEVRIER 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Jamie CUDMORE (OYONNAX RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre U.S. Colomiers Rugby Pro / Oyonnax Rugby du 10 février 2017 (J20 PRO D2), Monsieur Jamie CUDMORE est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jamie CUDMORE avec Oyonnax Rugby, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 24 février 2017. **Monsieur Jamie CUDMORE sera requalifié à compter du 25 février 2017.**

Terry PHILIPPART (U.S. MONTALBANAISE) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Montalbanaise du 9 février 2017 (J20 PRO D2), Monsieur Terry PHILIPPART est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Terry PHILIPPART avec l'U.S. Montalbanaise, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 24 février 2017. **Monsieur Terry PHILIPPART sera requalifié à compter du 25 février 2017.**

David ROUMIEU (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Montalbanaise du 9 février 2017 (J20 PRO D2), Monsieur David ROUMIEU est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur David ROUMIEU avec le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 24 février 2017. **Monsieur David ROUMIEU sera requalifié à compter du 25 février 2017.**

Sona TAUMALOLO (F.C. GRENOBLE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Français Paris / F.C. Grenoble Rugby du 20 août 2016 (J1 TOP 14), F.C. Grenoble Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 24 septembre 2016 (J6 TOP 14) et Section Paloise Béarn Pyrénées / F.C. Grenoble Rugby du 18 février 2017 (J18 TOP 14), Monsieur Sona TAUMALOLO est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 27 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Sona TAUMALOLO avec le F.C. Grenoble Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 4 mars 2017. **Monsieur Sona TAUMALOLO sera donc requalifié à compter du 5 mars 2017.**

.../...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nicolas CHOCOU (R.C. NARBONNE MEDITERRANEE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Biarritz Olympique Pays Basque / R.C. Narbonne Méditerranée du 26 août 2016 (J1 PRO D2), U.S. Dax Rugby Landes / R.C. Narbonne Méditerranée du 10 février 2017 (J20 PRO D2) et R.C. Narbonne Méditerranée / Biarritz Olympique Pays Basque du 17 février 2017 (J21 PRO D2), Monsieur Nicolas CHOCOU est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Nicolas CHOCOU avec le R.C. Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 24 février 2017. **Monsieur Nicolas CHOCOU sera donc requalifié à compter du 25 février 2017.**

Daniel FALEAFA (S.C. ALBIGEOIS) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S.A. Perpignan / S.C. Albigeois du 16 décembre 2016 (J15 PRO D2), Oyonnax Rugby / S.C. Albigeois du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2) et S.C. Albigeois / U.S. Dax Rugby Landes du 17 février 2017 (J21 PRO D2), Monsieur Daniel FALEAFA est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Daniel FALEAFA avec le S.C. Albigeois, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 février 2017. **Monsieur Daniel FALEAFA sera donc requalifié à compter du 24 février 2017.**

CONVOICATIONS

MONTPELLIER HERAULT RUGBY / STADE TOULOUSAIN RUGBY : A l'issue de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Stade Toulousain Rugby du 19 février 2017 (J18 TOP 14), le Stade Toulousain Rugby a déposé une réclamation.

Cette réclamation sera examinée par la Commission de discipline et des règlements lors de sa séance du 15 mars 2017.